



BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS

cfdt.nationale@bnpparibas.com

Délégué syndical national



Richard PONS
07 62 32 58 07

Délégué syndical national adjoint



Cédric GRENIER
06 67 92 25 69

Déléguée syndicale nationale adjointe



Julie LEQUEUX
06 60 68 60 35

Représentant syndical national



Pierre RIVIÈRE
06 65 64 56 98

Représentant syndical national adjoint



Laurent COURRIER

Prochaine NAO :
20 octobre 2021



NÉGOCIATIONS SALARIALES 2021

Deux semaines de réflexion et
la douche est à peine plus chaude...

05 octobre 2021

Lors de la 1^{ère} réunion de NAO, le 21/09/2021, la CFDT avait insisté auprès de la Direction pour que les mesures salariales proposées soient à la hauteur des attentes et de l'investissement de l'ensemble des salariés. Au final, les propositions furent très insuffisantes et surtout peu respectueuses de votre implication.

CE QUI CHANGE...

Augmentation pérenne

~~0,4 %~~ **0,5 %**

Avec un plancher de 250 € bruts/an

Pour les salarié(e)s dont le salaire est inférieur ou égal à 80k€ bruts par an soit 90 % des salariés BNPP SA.

NOUVEAU

Mesure de sur abondement du versement sur l'épargne salariale

Abondement de **200€**

pour les 1^{ers} 100€ versés
(à partir du 01/01/2022)

Forfait mobilité durable

Expérimenté sur un an

240 € nets/an *

(en lieu et place des 200 €/an)

pour les salariés utilisant un vélo sur
l'intégralité de leur trajet domicile/travail.

120 € nets/an *

NOUVEAU

pour les salariés bénéficiant d'une participation sur leur abonnement de transport en commun qui parcourent une partie de leur trajet en vélo
ET dans la limite de 600€/an.

* indemnité versée mensuellement

Et, statut quo sur les mesures suivantes :

Augmentation individuelle

(Budget limité à 1,5% de la masse salariale)

Supplément d'intéressement

(Versé en fin d'année, de **300€ à 810€**, selon votre rémunération)

LA DIRECTION PEUT ENCORE ALLER PLUS LOIN !

La CFDT reste force de propositions sur ces sujets :

- **Hausse du niveau d'augmentation générale et son plancher**, pour le mettre en adéquation avec votre investissement quotidien, l'inflation en France, les résultats exceptionnels de l'entreprise. Votre pouvoir d'achat doit être protégé !
- **Revalorisation de la prime de forfait, bloquée à 2,3% du salaire brut annuel depuis des années.**
- **Intégration de la prime de forfait dans le fixe** pour TOUS les cadres dont le forfait a été/sera dénoncé.
- **Prime exceptionnelle** en profitant notamment de la souplesse d'utilisation du dispositif Macron.
- **Hausse des montants de référence des augmentations/promotions** pour re-valoriser votre implication et réussite sur votre poste, grille figée depuis 10 ans !
- **Hausse de l'enveloppe des augmentations individuelles** afin de diminuer les fréquences entre deux révisions de salaire (aujourd'hui, vous devez attendre 41 mois entre deux augmentations, et entre deux promotions le délai est de 124 mois !).
- **Augmentation du montant de l'Allocation Spéciale Famille** (prime ASF)...